

député de Saint-Maurice-Lafèche (M. Chrétien) pour lui dire tout simplement qu'à l'heure actuelle, les libéraux ont à peu près 8 p. 100 de leur effectif à la Chambre, alors que nous en comptons 25 p. 100.

Et pour en revenir au sujet à l'étude, qu'il me soit permis de signaler le fait que le principal argument des adversaires du projet de loi, c'est que même si les mots «paiera au porteur sur demande» sont écrits très fin, même si le caractère d'imprimerie est très fin, cela n'a pas d'importance.

Monsieur le président, quand un mensonge est petit, cela reste quand même un mensonge. Au fait, un mensonge demeure un mensonge partout où il y en a. De plus, j'appelle l'attention de ceux qui s'opposent au projet de loi sur le fait que les microbes sont très petits mais sont parfois très dangereux, aussi.

Monsieur le président, je suis d'avis que l'honorable député de Chicoutimi (M. Côté) a parfaitement raison de réclamer la suppression de ces mots sur nos billets de banque, parce qu'en fin de compte, ils constituent un mensonge, lequel peut devenir grand, car je suis convaincu que si l'honorable député de Carleton (M. Francis) était tout à coup transformé en commis de banque et qu'on lui demandait un dollar en or pour le dollar qu'on lui présente, parce que la banque a dit qu'elle le paierait au porteur sur demande, il serait assez confus et ne saurait trop quoi faire. Évidemment, il pourrait toujours proposer, comme l'a suggéré l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) tout à l'heure, d'échanger le dollar pour un autre dollar; mais le dollar qu'il donnerait en échange porterait encore l'inscription «paiera au porteur sur demande», et cela continuerait de la sorte *ad infinitum*.

Monsieur le président, cette inscription sur nos billets de banque constitue un non-sens. De plus, je veux dire à la Chambre que cette fausse inscription sur nos billets de banque reflète probablement le fait que le système monétaire actuel est faux d'un bout à l'autre, et que c'est peut-être pour cette raison que le public ne le comprend pas. En général, du moins, la masse du public ne comprend pas le système monétaire, pas plus qu'elle ne comprend l'inscription qui apparaît sur nos billets de banque.

L'objet de la présente mesure est de signaler ce qui est faux sur nos billets de banque; que le public le comprenne ou non, cela ne change rien à l'affaire. Le principe est là; il mérite d'être souligné.

L'honorable député de Carleton a déclaré qu'il faut garder cela sur nos billets de banque, afin de ne pas briser la tradition.

Je crois qu'on est en train, depuis quelques années, de briser passablement les traditions.

[M. Bélanger.]

Or, celle-là est absolument nulle au point de vue efficacité; elle a simplement pour effet de tromper le public d'une façon générale, du moins ceux qui s'y arrêtent.

C'est pour cela que je me permets de féliciter bien sincèrement le député de Chicoutimi d'avoir soulevé la question. Même si on a tenté tout à l'heure de faire croire que ce député était un vrai créditiste et que nous n'en étions pas, je puis dire à celui qui a fait cette insinuation que notre groupe est tout aussi créditiste que l'autre groupe.

M. Auguste Choquette (Lotbinière): Monsieur le président, je tiens à féliciter l'honorable député de Chicoutimi (M. Côté) pour l'excellente idée qu'il a eue de soumettre un tel amendement à la Chambre. Cependant, s'il y a lieu de voter sur le présent bill, je vous avoue que je voterai contre, non pas à cause du principe qu'il fait valoir mais à cause de la phraséologie assez troublante dudit amendement. Voici comment il se lit, et en y réfléchissant bien, on voit que ça ne veut pas dire ce que le député voudrait lui faire dire:

La forme et la matière des billets sont assujetties à l'approbation du ministre, mais de tels billets ne doivent porter aucune mention trompeuse ou de nature à induire le public en erreur...

Cela peut créer l'impression que le ministre des Finances est un faux monnayeur! On dit que c'est soumis à son approbation mais, en tant qu'il ne contienne aucune formule qui induise en erreur.

Je suis convaincu que ce texte de loi est plutôt irrévérencieux à l'égard de n'importe quel ministre des Finances, et je suis certain que le député de Chicoutimi n'a pas voulu, le moins du monde, manquer de respect envers l'autorité.

A mon avis, cette phraséologie est équivoque, porte à confusion, et c'est pourquoi je n'accepterai pas le texte tel qu'il est rédigé.

Cependant, monsieur le président, je veux souligner que l'idée contenue dans ce projet d'amendement est excellente. Si je continue la lecture de cet amendement, je vois ceci:

...induire le public en erreur quant à leur vraie nature ou quant aux obligations souscrites par la banque lors de leur émission et tous les billets doivent être imprimés à la fois en anglais et en français.

Voilà une intention fort généreuse, très conforme à la politique du gouvernement actuel qui s'affirme aujourd'hui comme un grand promoteur de la cause du bilinguisme et du biculturalisme à travers tout le Canada. D'ailleurs, je ferai remarquer à l'honorable député de Chicoutimi que c'est sous un gouvernement libéral, sous Mackenzie King, que la monnaie est devenue bilingue dans le véritable sens...

M. Pigeon: Non!